

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
Séance du 8 avril 2013

---

Le 8 avril 2013, à 19h, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Marie Louise MOUNIER, Maire.

Etaient présents : Marie Louise MOUNIER, Marie-José CARLAC, Christine LE DUIGOU, Alain PERRON, Daniel JAMET, Sylvain ANQUETIL, Nathalie BOULBEN, Denis DROUAL, Joseph HERPE, Denis LUQUOT, Géa MEESTERBERENDS, Eliane NAON, Catherine PRAT.

Etait absent excusé : Gildas LE MASNE DE CHERMONT.

Secrétaire de séance : Eliane NAON.

Le compte-rendu de la séance du 11 mars 2013 est adopté à l'unanimité.

### **COMPTE-RENDU DES REUNIONS ET TRAVAUX**

Des tags sur les bâtiments communaux ont été faits dans la nuit du 31 mars. Pas de prise en charge par l'assurance. Il était prévu de refaire la peinture sur la façade de la mairie (devis signé en 2012), mais il faudra refaire une partie du pignon de la médiathèque et le mur du stade, sans compter les tags sur certains abribus et transformateurs. Une plainte a été déposée à la gendarmerie.

Une réunion de la commission travaux et d'autres membres du conseil pour l'aménagement de la place de l'église a eu lieu le 2 avril dernier. Certains détails ont été revus, et Madame le Maire prendra prochainement rendez-vous avec le géomètre, Monsieur BOLLET, chargé de la maîtrise d'œuvre, pour revoir le projet.

Les travaux du centre de secours sont en cours.

### **VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES POUR 2013**

Comme cela a été souligné lors de la Commission Finances, les bases d'imposition prévisionnelles 2013 ont une nouvelle fois augmenté, et il serait souhaitable de ne pas alourdir la pression de la fiscalité locale pour les contribuables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taux pour cette année. Les taux d'imposition pour 2013 sont donc fixés ainsi qu'il suit :

- Taxe d'habitation : 8,44 %
- Taxe sur le foncier bâti : 17,46 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 37,29 %

### **SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS POUR 2013**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions pour l'année 2013 comme il suit :

#### **Associations communales**

Amicale Laique 230 € / Amis de la Chapelle de la Trinité : 153 € / Arbre de Noël (OCCE école publique) : 12 € par enfant / Association « Lire » : 600 € / Atelier-Galerie de la Vieille Ecole : 300 € / Club Informatique C2IC : 300 € / Comité des Fêtes du Bourg : 950 € / Jeunes d'Autrefois : 700 € / La Boule Lanvégenoise : 153 € / La Gavotte : 450 € / Section Locale AFN : 153 € / Société de chasse : 153 € / Sports et Loisirs : 200 € / Union Sportive Lanvégen (USL) : 1 150 € / Corps en Accord : 400 € / Comité des fêtes de St Méline : 153 € / Al'O Cheval, Ici la Terre : 153 €.

#### **Associations cantonales**

Gym de LE FAOUET, Inam Handball, Bagad Marionnick, Mondil@lan : 10 € / adhérent de moins de 18 ans  
IDEA Le Faouët (initiative Développement Agricole), ex-GVA : 80 €  
Association « Les Frimousses » : 45 €

#### **Voyages scolaires**

1 ou 2 jours : 10 € par élève / Plus de 2 jours : 20 € par élève

#### **Autres**

Banque alimentaire du Morbihan (0,23 € / hab.) : 279,91 € / APAJH Finistère (association pour adultes et jeunes handicapés) : 200 € / Croix Rouge Française (Délégation de Gourin - Le Faouët) : 80 € / Onc'Oriant : 80 €.

### **PROPOSITION DE VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2013**

Les budgets primitifs pour l'exercice 2013 s'équilibrent en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

	En fonctionnement :	En investissement :
Budget alimentation	8 013,00 €	13 130,70 €
Budget boulangerie	20 686,00 €	11 968,73 €
Budget assainissement	22 303,81 €	27 329,97 €
Budget principal commune	761 716,34 €	680 312,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter les budgets primitifs 2013.

### **CESSION A TITRE GRATUIT PAR BRETAGNE SUD HABITAT A LA COMMUNE DES ESPACES VERTS RUE DE L'ECOLE**

Madame le Maire informe ses collègues que Bretagne Sud Habitat envisage de céder à titre gratuit à la Commune les espaces verts de la Résidence située « Rue des écoles ». Les parcelles rétrocédées sont cadastrées Section AB n°471, 473, 474, 475, 476 et 456, d'une superficie totale de 493 m<sup>2</sup>. Les frais de géomètre seront pris en charge par Bretagne Sud Habitat, et les frais de l'acte de transfert par la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la rétrocession par Bretagne Sud Habitat à la Commune des parcelles ci-dessus mentionnées, autorise Madame le Maire à régulariser l'acte de transfert de propriété et à signer tout document relatif à cette affaire.

### **PROPOSITION DE VERSEMENT D'UNE SOULTE POUR L'AMENAGEMENT DU CHEMIN RURAL AU QUILLIOU**

Madame le Maire rappelle à ses collègues que dans le cadre de l'aménagement foncier de Guisriff avec extension sur Lanvénegen, le chemin rural du Quilliou doit être aménagé pour faciliter le contournement du village et desservir le parcellaire agricole qui le borde au sud, et ainsi améliorer la situation des habitants au regard des nuisances d'origine agricole. Pour ce faire, un élargissement du chemin rural est nécessaire.

Après avoir rencontré les propriétaires des parcelles situées au sud du chemin, la cession à la Commune de 192 m<sup>2</sup> sur la parcelle ZC 49 par les consorts Bouguennec et de 118 m<sup>2</sup> sur la parcelle ZC 48 par les consorts Ropers a été proposée pour l'aménagement du chemin.

Le Conseil Municipal, après étude du plan présenté par la SARL Nicolas Associés et après en avoir délibéré, accepte la cession par les consorts Bouguennec de 192 m<sup>2</sup> et par les consorts Ropers de 118 m<sup>2</sup> à la Commune pour l'aménagement du chemin rural du Quilliou, autorise en échange le versement d'une soulte par la Commune au profit des consorts Bouguennec et Ropers pour un montant de 3 € par mètre carré, et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### **DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR TRAVAUX DE REFECTION DES PLANCHERS DE L'ECOLE PRIMAIRE**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le Conseil général peut intervenir sur des opérations de travaux de construction et de réparation dans les écoles publiques. Considérant qu'il est nécessaire de changer les planchers existants dans les classes qui se trouvent côté cour, il est proposé de demander une aide au Conseil Général pour la réalisation de ces travaux. Le montant estimatif des travaux s'élève à 16 536,63 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de solliciter l'aide du Conseil Général pour les travaux de réparation des sols à l'école publique et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Madame le Maire a reçu une invitation pour la fête de la randonnée pédestre au Faouët le 14 avril prochain.

Le Conseil municipal est informé d'une conférence débat sur la consultation publique de l'eau à Tronjoly à Gourin, le 12 avril à 20h.

Concernant la demande de subvention faite par Gourin Triathlon pour la course Half Ironman du 12 mai, une demande de subvention a également été faite à Roi Morvan Communauté. Il n'y aura donc pas d'attribution de subvention par la commune.

Circuit de l'allée couverte de Kéroual : Christine LE DUGOU présente le travail réalisé par les deux jeunes stagiaires : étude de la nature des sols, balisage, réalisation du panneau de présentation de l'allée couverte, invitation à l'inauguration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.